

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 15 SEPTEMBRE 2020
N°2020-80

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

VU la demande formulée en date du 15 septembre 2020 par Madame HEBRANT et Monsieur FOURNIER, domiciliés 27 rue Saint-Spire, pour le stationnement d'un véhicule poids léger avec remorque afin d'emménager,

Vu l'arrêté N°2020-36 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck LEFÈVRE concernant le domaine de la voirie,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation de la rue Saint-Spire,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : le stationnement de tout véhicule autre que ceux utiles au déménagement sera strictement interdit sur les deux places situées au niveau du 27, rue Saint-Spire, à compter du vendredi 18 septembre 2020, 17H00, jusqu'au samedi 19 septembre 2020, 19H00.

Article 2 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins des représentants de Madame HEBRANT et Monsieur FOURNIER, pendant toute la durée de l'emménagement.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

Article 5 : Monsieur Franck LEFÈVRE maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 15 septembre 2020,

Pour Anne-Sophie HÉRARD, Maire
Et par délégation,
Franck LEFÈVRE, Maire-adjoint

